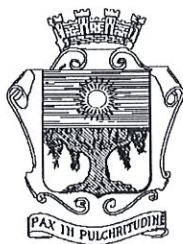


AR PREFECTURE

006-210600110-20180919-06-DE
Reçu le 28/09/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 – POLE D’ECHANGE MULTIMODAL DE BEAULIEU-SUR-MER :
PROTOCOLE D’INTENTION GENERALE RELATIF A L’AMENAGEMENT DU
PEM ET CONVENTION DE DEFINITION DES MAITRISES D’OUVRAGE ET DES
FINANCEMENTS DES ETUDES EN PHASE AVP

Séance Publique Ordinaire du 19 SEPTEMBRE 2018
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI,
M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA,
Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M.
Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M.
André RIOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE,
Mme Carolle LEBRUN, M. Stéfan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Christian HUGUET à Mme Carolle LEBRUN, M. Michel
CECCONI à Monsieur le Maire, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-
DECOUARD, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, M. Jean-Elie
PUCCI à M. André RIOLI, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 13 septembre 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180919-06-DE
Reçu le 28/09/2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

VI - POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE BEAULIEU-SUR-MER :
PROTOCOLE D'INTENTION GENERALE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU
PEM ET CONVENTION DE DEFINITION DES MAITRISES D'OUVRAGE ET DES
FINANCEMENTS DES ETUDES EN PHASE AVP

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Ville balnéaire et touristique, Beaulieu-sur-Mer bénéficie d'une desserte ferroviaire en plein cœur de ville avec un train tous les ¼ d'heure en pointe et toutes les 30 minutes hors pointe, dont la fréquentation de la gare en 2016 était de 469.459 voyages décomptés.

Elle est également desservie par le réseau urbain « Lignes d'azur » avec les lignes 81 et 84, ainsi que par la ligne 100 du Département des Alpes-Maritimes.

L'attractivité de la ville, son positionnement entre NICE et MONACO, la fréquentation de sa gare, la richesse de l'offre du réseau urbain de transport en commun témoignent de la pertinence de créer un Pôle d'Echanges Multimodal dit PEM.

Le Pôle d'Echange Multimodal aura pour vocation première le report d'un maximum de voyageurs vers le mode ferroviaire, avec la création d'un parking public souterrain accessible à tous, mais aussi d'améliorer l'attractivité de la gare SNCF en permettant la modernisation de ses abords, ainsi que les équipements s'y trouvant.

La volonté de tous les acteurs associés à ce projet, à savoir l'Etat, la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice Côte d'Azur, la ville de Beaulieu-sur-Mer, SNCF Réseau et SNCF Mobilités est de développer un véritable pôle regroupant sur le site les différentes dessertes des transports en commun et en assurer les correspondances permettant ainsi de renforcer l'attractivité des transports publics.

Pour mener à bien ce défi, il convient de confirmer les objectifs du projet de PEM et en organiser le montage opérationnel en vue de sa réalisation en approuvant la passation d'un protocole d'intention générale relatif à l'aménagement du PEM et de la convention portant sur la définition des maîtrises d'ouvrage et les conditions de financement des études en phase AVP.

Le montant de la participation financière revenant à la ville de Beaulieu-sur-Mer pour la réalisation des études en phase AVP est de 30.018,50 €.

J'invite la présente assemblée, après avoir délibéré, à :

- APPROUVER le protocole d'intention générale relatif à l'aménagement du PEM, ainsi que la convention portant sur la définition des maîtrises d'ouvrage et

AR PREFECTURE

006-210600110-20180919-06-DE
Reçu le 28/09/2018



les conditions de financement des études de la phase AVP joints à la présente délibération,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions. »


LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le protocole d'intention générale relatif à l'aménagement du PEM, ainsi que la convention portant sur la définition des maîtrises d'ouvrage et les conditions de financement des études de la phase AVP joints à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
- DIT que les dépenses en résultants seront prélevées à l'article 2031 du budget primitif 2018.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20180919-06-DE

Reçu le 28/09/2018

